

Note de département

MRF | N°2020-116

Décision du 20 octobre 2020

Décision n° MRF 2020-116 du 20 octobre 2020
portant délégation de signature de la directrice du département du Matériel Roulant Ferroviaire (MRF), au responsable de l'entité Contrôle Audit Qualité de l'unité Etudes

La directrice du département MRF,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2019-45 consentie le 1^{er} octobre 2019 à la directrice du département MRF par la Présidente-Directrice générale de la RATP ;

Vu l'Instruction Générale n° 502 ;

Vu la Note de Département n° 05-001

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à effet de signer, en son nom, à M. Sébastien CREPLET, responsable de l'entité Contrôle Audit Qualité de l'unité Etudes :

Les ordres de mission et notes de dépenses associées aux déplacements professionnels des agents de l'entité Contrôle Audit Qualité de l'unité Etudes, et les ordres de mission des agents du département MRF qui les accompagnent, dans le cadre des missions listées en annexe de la présente note.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien CREPLET, responsable de l'entité Contrôle Audit Qualité de l'unité Etudes, de donner délégation à :

- M. David NANTEUIL, Responsable technique de l'unité Etudes ;
- M. Gilles DUPUIS, responsable de l'entité Etudes Electriques de l'unité Etudes ;
- M. Eric LOHIER, responsable de l'entité Etudes Mécaniques de l'unité Etudes ;



A l'effet de signer en son nom tous les actes ou documents dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

Cette décision annule et remplace la note de département N° 2015-045 du 1^{er} juillet 2015.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 20 octobre 2020

La directrice du département MRF

Sylvie BUGLIONI